

Règlement d'Examen : BTS TOURISME

Code RNCP : 37890

Diplôme Education Nationale : n° 32033426

Niveau : 5

Mode d'évaluation : Candidat en contrat d'apprentissage : en CCF et en ponctuelle.

Candidat en contrat pro : en ponctuelle.

Intitules et coefficient des épreuves et des unités certificatives			Candidats apprentis (CFA habilité)	
Épreuves	Unité	Coef	Forme	Durée
E1 Culture générale et expression	U1	2	écrite	4 h
E2 Communication en langues vivantes étrangères : - LVE A : Anglais - LVE B (1)	U21	2	CCF	2 situations d'évaluation
	U22	2	CCF	2 situations d'évaluation
E3 Gestion de la relation client	U3	2,5	CCF	2 situations d'évaluation
E4 Élaboration de l'offre touristique : - tourisme et territoire - production d'une prestation touristique	U41	2,5	écrite	3 h
	U42	4	écrite	4 h
E5 Gestion de l'information touristique	U5	2,5	CCF	2 situations d'évaluation
E6 Parcours de professionnalisation	U6	2,5	orale	40 minutes
EF1 Langue vivante étrangère (2)	UF1		orale	20 minutes*

(1) Les langues vivantes concernées sont, au choix du candidat, une des langues suivantes : allemand, espagnol, italien.

(2) La langue vivante étrangère facultative est obligatoirement différente des langues A et B.

* + 20 minutes de préparation

Le titulaire d'un diplôme équivalent peut être dispensé de certaines unités certificatives après validation par les services du rectorat

Actualisé selon la dernière version du Référentiel du diplôme